



Conseil Général

Extrait du Procès-verbal de la séance du 25/03/2010

N°: 42830 / BP 2010 - 418 - 4 C

5952/10

**Objet : Maintien des effectifs du Trésor Public.
(Vœu de M. Patrice RIVAL).**

Le Conseil Général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le vœu suivant de M. Patrice RIVAL :

"Suite au vœu déposé à la Deuxième Décision Modificative 2009 sur lequel je dénonçais, après regroupement des services du Trésor Public des cantons de BARBAZAN et MONTREJEAU, les délais de traitement des dossiers de plus en plus longs, ainsi qu'une atteinte à la présence des services publics de proximité, mon intervention est restée vaine.

"De plus, avec un mépris de plus en plus croissant, en particulier pour le monde rural, il est envisagé une fermeture supplémentaire de ce service le mardi après-midi en plus de celle effective du vendredi après-midi.

"Je m'élève avec force contre cette prévision qui tend à diminuer les services publics par une politique contraire à celle de l'aménagement du territoire tout en réduisant le personnel."

Sur la proposition de son Rapporteur,

Décide

Article Unique : de transmettre ce vœu à M. le Préfet et M. le Trésorier Payeur Général.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.

Signé

Pierre IZARD

Président du Conseil Général

Date d'accusé de réception de la Préfecture de la Haute-Garonne : 13/04/2010